

AVENANT N°3

Article 1 - Définition

La F.F.M. met en compétition, en 2023 avec ses Clubs organisateurs, le Championnat de France Superbike. Un titre de Champion de France 2023 sera attribué à l'issue de la saison dans chacune des catégories ci-dessous.

Moto 4 – à partir de 10 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés à moins de 15 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Moteur unique 150 CRF, pièces d'origine uniquement.

Châssis libre de marque MIR, YCF, TVX, BEON, CORSE, HONDA NSF, ERDOG, FULGUR.

Moto 5 - Châssis libre ayant reçu une homologation FFM : MIR, YCF, FULGUR, ERDOG et TVX, moteur 250 Zongshen, refroidissement à air, CPS 250, roues de 17 pouces. Prix maximum de 7.000€ T.T.C. Accessible de 10 ans révolus à la date de la manifestation à 15 ans au 31 décembre de l'année en cours.

[...]

Article 5 - Engagements

[...]

Les demandes d'engagement doivent être faites uniquement par Internet, via le site : <https://ffm.engage-sports.com/>

Le droit d'engagement est fixé à **390€** par épreuve pour 2023 (dont 10€ de droit de transpondeur) pour les catégories **Moto 4**, **Moto 5**, OGP et Supersport 300. Il est de **405€** par épreuve pour les catégories Supersport 600, Superbike et Side Car.

[...]

Les demandes d'engagement wild-cards doivent être faites uniquement pas Internet, via le site : <https://ffm.engage-sports.com/> au moins un mois avant la date de l'épreuve.

Le montant du droit d'engagement wild-card est de **430€** pour les catégories **Moto 4**, **Moto 5**, OGP et Supersport 300. Il est de **445€** pour les catégories Supersport 600, Superbike et Side Car.

[...]

Article 7 - Essais

[...]

Pour les catégories Superbike, Supersport 600cc, Supersport 300cc, OGP, **Moto 4 et Moto 5** il est prévu :

***Superbike et Supersport 600cc :**

Une séance d'essais libres de 40 mn

Une séance d'essais chronométrés de 25 mn

***Supersport 300cc, OGP, Moto 4 et Moto 5 :**

Une séance d'essais libres de 30 mn

Une séance d'essais chronométrés de 25 mn

Pour chaque catégorie, il est admis le nombre de pilotes défini par l'arrêté d'homologation du circuit, sous réserve, pour la course, que les pilotes aient effectué dans leur séance qualificative un temps inférieur ou égal à 120 % pour les catégories **Moto 4**, **Moto 5**, OGP et Side-Cars, 115 % pour les catégories et Supersport 300cc, Supersport 600cc **Jeune** et Supersport 600c et 110 % pour les catégories Superbike Challenger et Superbike de la moyenne des trois pilotes les plus rapides.

[...]

Pour les catégories **Moto 4**, **Moto 5** et OGP, seuls 4 pneus sont autorisés à partir des essais chronométrés. Les pneus choisis sont marqués.

Article 7.1 - Essais privés

A l'exception des pilotes de la catégorie **Moto 4**, **Moto 5**, OGP et Supersport 300, les essais privés sont interdits la semaine de la course (du lundi au jeudi) en dehors des essais libres du vendredi et des essais officiels de la manifestation. Tout pilote ayant enfreint cette restriction se voit interdire l'épreuve.

Lors des essais libres du vendredi les machines doivent porter leur numéro de course et transpondeur.

Article 7.2 - Grille de départ

Pour les catégories Moto 4, Moto 5, OGP, 300cc Supersport, 600cc Supersport et Superbike :

Les séances d'essais chronométrées du samedi après-midi déterminent les grilles de départ pour les courses **1 et 2**.

Pour la catégorie Side-Car, **la séance d'essais chronométrés** du samedi matin définit la grille de départ **des courses**.

[...]

Article 10 - Classements

[...]

Des podiums doivent être prévus **pour chaque course** pour toutes les catégories du championnat de France :

3 premiers Moto 4

3 premiers Moto 5

3 premiers OGP Pré Moto 3

3 premiers OGP Honda NSF 250

3 premiers Supersport 300cc scratch

3 premiers Supersport 600cc scratch

3 premiers Supersport 600cc **Jeune**

3 premiers Superbike scratch

3 premiers Superbike Challenger

3 premiers Side-Cars chassis court F2

3 premiers Side-Cars chassis long F600

[...]

Article 19 - Prime de championnat

Il est offert aux Champions de France **Moto 4**, **Moto 5**, OGP Pré Moto 3, OGP HONDA NSF 250, Supersport 300, Supersport 600 **Jeune** et Superbike Challenger une prime de 1300€ et aux Champions de France Supersport, Superbike, Side-Cars F2, Side-Cars F600 une prime de 900€.

Les primes sont accordées uniquement s'il y a un minimum de 5 concurrents **classés** dans la catégorie.

Article 21 bis - Box

[...]

BOX DANS LA VOIE DES STANDS

Les formulaires de demande de réservation de box sont disponibles pour la saison sur le site ffm.engage-sports.com.

L'affectation des box est assurée par la C.N.V et publiée le mardi précédent l'épreuve. **Une demande de box ne vaut pas attribution automatique.**

Les boxes sont affectés aux pilotes selon l'ordre de priorité suivant :

- Aux teams permanents inscrits à l'année sur le championnat et ayant transmis leurs demandes de réservation avant la première épreuve ;
- Au premier du championnat de chaque catégorie ou au champion de la saison précédente pour la première course ;
- Aux équipes du championnat de France Superbike, SSP 600, OGP, SSP 300, European Bike puis Moto 4 et **Moto 5** selon, au sein de chaque catégorie, les classements provisoires du championnat.

La Commission Nationale de Vitesse demeure en toute hypothèse souveraine dans l'attribution des box, sans avoir à motiver son choix.

Article 22 – Règlement technique des Championnats de France Superbike**Article 22.3 – Plaques de numéros**

[...]

Pour la catégorie Moto 4, les machines doivent être équipées de plaques vertes et numéros blancs.

Pour la catégorie Moto 5, les machines doivent être équipées de plaques jaune mat et numéros noirs.

En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du responsable technique fait foi.

Article 30 – Spécifications techniques pour la catégorie Moto 4**Article 30.1.19 - Allumage / Boitier de commande (standard/CDI)**

Le module central du moteur est obligatoirement un boitier GET.

Les boitiers sont disponibles soit à la location soit à l'achat directement auprès de GET aux tarifs suivants :

SKU	DESCRIPTION	PRIX ACHAT (HT)	PRIX LOCATION/COURSE (HT)
	CDI MOTO 4	315€	52.85€
GK-D30EVO1-0001	D30-EVO Dashboard	314€	33€

Ces boitiers doivent obligatoirement être associés au tableau de bord référence D30-EVO Dashboard **ou au tableau de bord d'origine.**

Il est interdit aux pilotes d'accéder au contenu du boitier. Les boitiers sont paramétrés directement par le fournisseur en fonction de la référence de la machine. Le prestataire est présent lors des week end de course afin d'offrir une assistance technique aux participants.

[...]

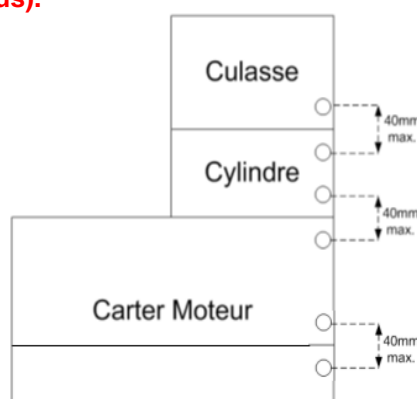
Article 32 – Spécifications techniques pour la catégorie Moto 5

Ces spécifications viennent en complément du règlement pour les machines des Coupes de France Promosport.

Les machines seront plombées lors de la première épreuve (ou avant).

Trois déplombages maximums par machine sont autorisés pendant la saison. Si un déplombage supplémentaire est réalisé, le pilote est sanctionné d'un départ de course depuis la sortie de la voie des stands. Un moteur plombé ne peut correspondre qu'à une seule moto.

Trois zones doivent être aménagées par le concurrent afin de permettre le plombage de la culasse au cylindre et du cylindre au carter moteur et des carters moteur entre eux. Pour cela, des trous de Ø2mm mini doivent être réalisés dans les 3 pièces mentionnées ci-dessus, avec une distance de 40mm maximum (voir croquis ci-dessous).



Le déplombage des machines n'est autorisé qu'en présence d'un commissaire technique désigné par la CNV, tout manquement à cette disposition entrainera le retrait de l'ensemble des points inscrits au classement depuis le plombage de la machine.

Les machines peuvent être passées au banc aléatoirement et à tout moment.

En cas de non-conformité technique constatée sur une machine plombée/marquée, l'ensemble des points inscrits par le pilote depuis le plombage/marquage de sa machine lui sont retirés.

32.1 – Motorisation

Moteur ZongShen CPS 250. Aucune modification n'est autorisée. Démultiplication libre.

32.2 – Boite à air

La boite à air doit rester telle que d'origine, aucune modification n'est autorisée.

32.3 – Alimentation carburant - réservoir

Le diamètre du conduit d'admission d'air du carburateur doit être identique à celui d'origine, soit 28 mm.

Réglage des gicleurs et des aiguilles libres.

Le réservoir doit avoir une contenance maximum de 7 litres et être complètement rempli de produit ignifugé (structure à cellules ouvertes, par exemple Explosafe).

32.4 – Echappement

Identique au modèle d'origine, y compris le silencieux.

Le niveau sonore ne doit pas dépasser 102 dB/A aux régimes définis à l'article 19 des règles générales pour les contrôles techniques.

32.5 – Faisceau électrique

Le faisceau électrique d'origine doit être conservé.

32.6 – Boitier CDI

~~Boitier CDI d'origine référence ZZ29, sans modification.~~

Seul le boitier référence ZE05-001 /Z292L08 est admis.

32.7 – Bougie

Libre.

32.8 – Châssis, cadre et guidon

L'empattement est compris entre 1230mm et 1270mm.

La largeur du guidon sera au maximum de 700mm. Les extrémités doivent être obligatoirement bouchées. La réparation des guidons est interdite.

Le bras oscillant et le basculeur doivent être identiques à l'origine.

La hauteur de selle ne doit pas dépasser 780mm.

32.9 – Cale pied

Platines libres mais les points de fixation sur le châssis doivent rester identiques à ceux du modèle d'origine.

32.10 – Poids

Le poids minimum de la machine sera de 93kg. Le poids combiné pilote et machine sera de 136kg.

Le poids de la machine est le poids de la machine utilisée sur la piste à n'importe quel moment de la manifestation.

Il est permis d'utiliser des lests pour être en conformité avec le présent règlement. Ces lests doivent être déclarés lors du contrôle technique.

L'échelle des poids est susceptible d'être modifiée en cours de saison à la seule discrétion de la CNV.

32.11 – Frein

Le diamètre maximum du disque de frein avant est 300mm. Étrier 4 pistons.

Le maître-cylindre du frein avant est libre.

32.12 – Fourche

Tube interne de 35mm.

Tube externe de 45mm en haut et 48mm en bas.

Kits interdits. Réglages d'angle de chasse et offset interdit.

32.13 – Amortisseur

Amortisseur d'origine avec ressort remplaçable.

32.14 – Roues

Roues de 2,5 x 17 et de 3,5 x 17.

Jantes aluminium uniquement.

32.15 – Pneumatiques

Seuls les pneumatiques de la marque Bridgestone (référencés ci-dessous) peuvent être utilisés. Le nombre de pneus est limité à 4 par manifestation pour les essais chronométrés et les courses.

90/580	R17	V02	Medium
120/600	R17	V02	Medium
90/580	R17	W01	Wet
120/595	R17	W01	Wet

32.15 – Numéros

Conformes aux règles générales pour les contrôles techniques.

Plaque jaune mat et numéro noir.

32.16 – Acquisition de données

Acquisition de données interdite sauf pour le chronométrage.